

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, a. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, accorde les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

LE FRIGO VERT

DÉLIVRÉES À QUÉBEC LE 24 NOVEMBRE 1995

Déposées au registre le 24 novembre 1995
sous le matricule 1145274172



E450V52F71L42NA


Inspecteur général des institutions financières par intérim



Contresignataire